



Séance plénière du 13 décembre 2017

AVIS N° 29 - AP 09/2017

Budget Primitif 2018 **Régie de Transport Territoriale de Guyane**

En présence de : Marie-Louise GENESTIE, Georges-Michel KARAM, Stéphane LAMBERT, José MARIEMA, Jean-Pierre PIGREE, Rénotte-Eric ROBO

Absents excusés : Éric BUREAU, Willy CHARLES-NICOLAS, Ariane FLEURIVAL, Antoine GARCIA, Brigitte HORTH, Jean-José MATHIAS, Alain PELIER, Christian RAVIN, Cynthia ROCHEMONT-PIEJOS, Didier SILIGHINI, Patricia WEIMERT, Pierre ZAMMIT

Étaient absents : Jean-Louis ANTOINE, Dominique BONADEI, Alain BRAVO, Daniel CLET, Albert DARNAL, Christian DORVILMA, Roger FLEURIVAL, Yves ICARE, Adelson MAGLOIRE, Jean-Luc MIRTA, Léonard RAGHNAUTH, Magali ROBO-CASSILDE, Patricia SAÏD, Steeve STANISLAS

Procurations:

Brigitte HORTH donne pouvoir à Georges-Michel KARAM

Vu la saisine de la collectivité régionale de Guyane reçue le 08/11/2017 ;

Entendu le rapport n° 39633 de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Vu la réunion de la commission mixte du 11 décembre 2017 ;

Vu l'assemblée plénière du 13 décembre 2017 ;

Rapporteur : Monsieur Georges-Michel KARAM, 3^{ème} Vice-Président du CESER Guyane

C.E.S.E.R GUYANE

Conseil Économique Social Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 47025 - 97307 CAYENNE cedex - Tél : 05 94 28 96 05 - Fax : 05 94 30 73 65

Mél : cabcesr@cr-guyane.fr - Site internet : www.ceser-guyane.fr

Les conseillers notent que le budget relatif au fonctionnement de la régie de transport territorial a été reconduit.

En ce qui concerne la section d'investissement, ils ont été informés, que des dotations complémentaires seront inscrites au cours de la décision modificative correspondante.

Le rapport présenté est adopté :

Pour : 6

Contre : 0

Fait et délibéré en séance plénière le mercredi 13 décembre 2017

Le 2^e Vice-président du CESER

Georges-michel karam
